

Critères de sélection des équipes de voyage

Critères de sélection
2020-21

MODIFICATIONS

- Les modifications suivantes ont été apportées au présent document le 5 janvier 2021 :
 - L'article 3.3.4 a été modifié pour inclure un remboursement de frais de voyage basé sur la performance pour les frais de voyage des athlètes.
 - L'article 5.5.2.c a été modifié pour inclure la date du 9 février 2021.
 - « Les places restantes sur l'équipe, jusqu'à un maximum de 5 athlètes, seront déterminées selon les meilleurs classements des épreuves individuelles en coupe du monde en date du 9 février 2021. »

- Le 16 février 2021 une note de bas de page a été ajoutée pour clarifier le point 5.5.2.c.

Table des matières

1. Renseignements généraux et objectifs	3
2. Critères d'admissibilité	4
3. Directives de sélection	6
4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM)	7
5. Critères de sélections des championnats du monde seniors 2021 (ChM)/P4	8
6. Critères de sélections des championnats du monde U23 2021.....	9
7. Championnats du monde juniors 2021	10
8. ANNEXE A - Définitions	11

PRÉCISION

Vu la nature changeante et imprévisible de la situation de la COVID-19, les modalités, les critères de sélection et les compétitions décrits dans ce document sont sujets à changement en tout temps.

*La priorité de Nordiq Canada est la santé de ses athlètes et de son personnel, elle respectera donc les meilleures pratiques et les recommandations des autorités sanitaires (nationales et internationales) pour déterminer la participation des athlètes à l'une ou l'autre des compétitions dans ce document. **Nordiq Canada se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout voyage de compétition jugé non sécuritaire.***

1. Renseignements généraux et objectifs

- 1.1 Optimiser le classement du Canada au classement des nations grâce aux points de coupe du monde tout en gérant les risques liés à la pandémie de COVID-19. Nous choisirons les athlètes canadiens les plus compétitifs pour atteindre cet objectif, car exceptionnellement, notre objectif est d'accumuler les points nécessaires pour que le Canada maintienne ou améliore sa position au classement des nations pour obtenir des places de quotas pour les Jeux olympiques 2022.
- 1.2 Le présent document indique les critères utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des équipes internationales.
- 1.3 Le processus de rédaction de ces critères de sélection est guidé par la Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS.
- 1.4 L'autorité pour prendre les décisions finales concernant toutes les sélections revient au (à la) directeur(-trice) de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou son (sa) remplaçant(e) désigné(e).
- 1.5 Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la politique d'appel et de résolution des différends de Nordiq Canada. Vu les délais serrés, la limite pour déposer un appel est 24 h après la publication de l'avis d'équipe sur le site web de Nordiq Canada.
- 1.6 Le (la) DHP de Nordiq Canada a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
 - a. En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent le (la) DHP d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective;
 - b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes

incluant, sans s’y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité olympique canadien, la FIS ou tout autre organisme pertinent;

- c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission;
- d. Circonstances par rapport à la COVID-19 incluant, sans s’y limiter : annulation ou report de course, restrictions aux frontières, restrictions sur les voyages, restrictions sur les déplacements, impossibilité d’assurer la sécurité des athlètes, etc.

- 1.7 Les changements dans ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d’une quelconque modification.
- 1.8 Cette politique n’oblige pas Nordiq Canada à sélectionner le nombre maximal d’athlètes afin de combler les places de quota allouées.
- 1.9 L’athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Veuillez contacter le (la) DHP pour toute clarification concernant le contenu de ce document.

2. Critères d’admissibilité

- 2.1 Les athlètes doivent être membres en règle¹ de Nordiq Canada et détenir un passeport canadien, une licence de course de Nordiq Canada et une licence valide de la FIS.
- 2.2 Les athlètes ne seront pas officiellement sélectionnés pour une équipe tant que les exigences d’éligibilité n’auront pas été vérifiées par Nordiq Canada. Les athlètes sélectionnés pour faire partie d’une équipe seront avisés par Nordiq Canada. L’équipe officielle sera annoncée par Nordiq Canada lorsque toutes les vérifications auront eu lieu.
- 2.3 Les athlètes doivent avoir les points FIS nécessaires pour prendre le départ lors des épreuves de coupe du monde 2021-21 sur la liste ÉNS 2020-2021 selon laquelle ils sont choisis OU avoir accumulé des points de coupe du monde pendant la saison de compétition 2019-2020.

¹ Aucun paiement en retard à Nordiq Canada, une division, un groupe d’entraînement, un club, etc. Adhésion au club et licence à jour.

- 2.4 Les athlètes doivent satisfaire aux exigences de la FIS et aux normes de base de toutes les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés. Les critères d’admissibilité pour les coupes du monde se trouvent sur le [site web de la FIS](#) (article 3.2).
- 2.5 Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent satisfaire aux conditions suivantes et les accepter pour être admissibles à participer aux compétitions :
- a. Les athlètes doivent être dans un état de santé optimal et être complètement remis de toute blessure ou malade au moins 48 heures avant le départ prévu.
 - b. Recevoir un résultat négatif au test de COVID-19.
 - c. Être en état de performer en compétition tel que démontré pendant la saison d’entraînement et de compétition. Cette évaluation sera effectuée par les entraîneurs de l’ÉNS et le (la) DHP.
- 2.6 Retrait de la compétition (pour des raisons de santé, force majeure) :
- a. Les athlètes qui commencent une compétition sont considérés en santé et capables de participer, leurs résultats sont donc valides pour toute sélection applicable.
 - b. Si un(e) athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une exemption écrite pour expliquer le raisonnement derrière la non-participation. Le raisonnement doit être soumis au (à la) DHP dans l’heure précédant ou suivant la course.
 - c. Des documents médicaux confirmant le diagnostic signés par un médecin agréé doivent être soumis dans les 48 heures précédant le début de l’épreuve de sélection.
 - d. Nordiq Canada se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le (la) médecin de l’ÉNS ou tout autre médecin autorisé.
 - e. L’approbation du retrait de la compétition sera évaluée par le CHP de la compétition.
 - f. L’approbation sera évaluée et basée sur les données objectives de comparaison les plus récentes et le succès avéré sur la scène internationale de la saison de compétition en cours et la précédente appuyant le fait que l’athlète aurait pu se qualifier s’il (elle) avait été en état de participer.
 - g. Les soumissions de retrait de compétition approuvées seront classées parmi les nominations subjectives. S’il n’y a pas de nomination subjective, elles seront classées par rapport au dernier athlète qualifié de manière objective selon les données comparatives les plus récentes.
 - h. La soumission ou l’approbation d’un retrait de la compétition ne garantit pas une qualification pour une compétition.

3. Directives de sélection

- 3.1 Seules les compétitions indiquées dans ce document sont considérées pour les classements et normes de sélection.
- 3.2 À moins d'indication contraire dans les critères de sélection spécifiques à une compétition, en cas d'égalité après l'application des critères de sélection, l'égalité sera brisée par le nombre de classements en 1^{re} place, puis le nombre de classements en 2^e place, etc. lors des compétitions de sélection. Si l'égalité persiste, le (la) DHP prendra la décision finale.
- 3.3 La taille maximale de l'équipe est de 5 athlètes par genre et par catégorie d'âge. Le (la) DHP se réserve le droit de choisir un nombre d'athlètes sous ce maximum pour assurer la santé et la compétitivité de l'équipe.
- 3.4 Les frais de voyage sont une estimation et sont sujets à changement. Les athlètes sont admissibles à un remboursement des frais de voyage basé sur la performance selon l'atteinte des conditions suivantes :
 - a. Le pourcentage suivant des frais de voyage² des athlètes sera remboursé aux athlètes qui atteignent les standards suivants lors d'une épreuve individuelle en coupe du monde, aux championnats du monde ou aux championnats du monde juniors/U23 :
 - i. Résultat dans le top 20 = remboursement de 50 % des frais de voyage
 - ii. Résultat dans le top 12 = remboursement de 75 % des frais de voyage
 - iii. Résultat dans le top 6 = remboursement de 100 % des frais de voyage
 - b. Seuls les résultats officiels et finaux comptent. Les qualifications de sprint et les « temps du jour » ne seront pas considérés.
 - c. Les remboursements ne sont pas cumulatifs pour un voyage. Un seul remboursement peut s'appliquer par voyage. Si plus d'un standard est atteint, le pourcentage de remboursement du standard le plus élevé sera appliqué.
 - d. Les remboursements ne sont pas reportés à un prochain voyage; ils ne s'appliquent que pour le voyage pendant lequel le standard a été atteint. Par exemple, un remboursement qui s'applique à la CM3 pour un top 20 ne peut s'appliquer aux frais de voyage des championnats du monde.
- 3.5 Les athlètes ne seront pas éligibles pour une compétition à moins d'être en santé et prêts à performer au moment du départ de l'équipe. Il est possible qu'on demande aux athlètes de fournir un résultat négatif au test de COVID-19 avant de quitter le pays.
Voir l'article 2.5.b.
- 3.6 Si un(e) athlète qualifié(e) est inéligible ou incapable de participer, le (la) DHP peut choisir le (la) prochain(e) athlète qualifié(e) pour la compétition concernée.
- 3.7 Une sélection conformément aux critères du présent document ne qualifie pas les athlètes pour une participation à une quelconque compétition de la FIS s'ils ne

² Le remboursement des frais de voyage comprend le prix du billet d'avion et les frais de 165 \$/jour tels que facturée par Nordiq Canada. Il ne comprend pas les dépenses des athlètes en dehors de ces frais.

satisfont pas aux critères d'éligibilité ou si leur classement est inférieur à un autre athlète et que les places de quota sont comblées.

4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM)

- 4.1 Les athlètes doivent avoir les points FIS nécessaires pour prendre le départ lors des épreuves de coupe du monde 2021-21 sur la liste ÉNS 2020-2021 selon laquelle ils sont choisis OU avoir accumulé des points de coupe du monde pendant la saison de compétition 2019-2020.
- 4.2 Le statut d'équipe de coupe du monde ne comprend pas un financement complet de la part de Nordiq Canada, à l'exception des athlètes du groupe rouge de coupe du monde de la FIS, conformément aux règlements de la FIS.
- 4.3 Sous réserve des places de quota, les athlètes éligibles sont sélectionnées en ordre de priorité selon les critères de sélection de la compétition.
- 4.4 La taille de l'équipe comprend les meneurs de COC.

4.5 COUPE DU MONDE PÉRIODE 1 (1^{ER}-20 DÉCEMBRE 2020)

Compétitions : Lillehammer, Davos, Dresden

Le Canada ne participera pas à ces compétitions vu la situation avec la COVID-19.

4.6 COUPE DU MONDE PÉRIODE 3 (19 JANVIER-8 FÉVRIER 2021)

Compétitions : Lahti, Falun, Ulricehamn

Taille de l'équipe : jusqu'à 5 femmes et 5 hommes

Frais du voyage : 165 \$/jour + billets d'avion

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Meneurs du COC
- b. Les athlètes qui satisfont aux critères objectifs du programme senior selon les *Critères de sélection de l'ÉNS 2020-21* en ordre de priorité de qualification pour l'ÉNS. Les critères objectifs sont détaillés aux articles 4.51 et 4.52.I-IV. Ils ne comprennent pas une sélection selon les classements.

- c. Lorsque l'équipe n'a pas atteint le nombre maximal d'athlètes et que le (la) DHP accepte de la compléter, les autres athlètes seront classés selon les listes de la LPC utilisées dans les *Critères de sélection de l'ÉNS 2020-21*³. Plus spécifiquement, les listes de distance 4 et sprint 3, telles que définies dans la section 8 de l'annexe A du présent document, seront utilisées pour qualifier et classer les athlètes de façon objective. Il n'y aura aucune restriction concernant l'âge des classements.
- i. Les athlètes seront d'abord sélectionnés selon la liste de sprint 3, puis la liste de distance 4.
 - ii. Les places de quota additionnelles seront offertes à l'athlète au 2^e rang sur la liste de sprint 3, puis la liste de distance 4. Le processus sera répété avec les 3^e, 4^e places, etc. sur la même liste jusqu'à l'atteinte de la taille maximale de l'équipe.
 - iii. Il ne s'agit PAS d'un déroulement. La sélection se fait à travers les classements. Par exemple, si un athlète en 2^e place est déjà qualifié, la place va à l'athlète en 2^e place dans la prochaine course selon les priorités, et non au 3^e athlète de la même course que l'athlète déjà qualifié en 2^e.

4.7 FINALE DE COUPE DU MONDE - PÉRIODE 5 (10-14 MARS)

Compétitions : Beijing, Chine
Oslo, Norvège (12-14 mars)

REMARQUE : À l'heure actuelle, l'épreuve préparatoire à Beijing a été annulée.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Athlètes sélectionnés pour l'équipe des championnats du monde seniors 2021
- b. Meneurs du COC

5. Critères de sélections des championnats du monde seniors 2021 (ChM)/P4

20 février au 7 mars 2021

Compétitions : CM Nove Mesto, ChM Oberstdorf

Taille de l'équipe : jusqu'à 5 femmes et 5 hommes

Frais du voyage : À déterminer

- 5.1 L'entraîneur(e)-chef désigné(e) sur place a l'autorité lors des ChM. La sélection et les décisions concernant l'équipe seront déterminées par l'entraîneur(e)-chef en consultation avec le (la) GHP/DHP.

³ Les documents se trouvent sur le site web de Nordiq Canada. Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès du (de la) DHP ou du (de la) GHP de Nordiq Canada.

5.2 Critères de sélection

- a. Les athlètes qui ont obtenu un résultat individuel dans le top 30 en CM en 2020-21;
- b. Les athlètes qui ont obtenu un résultat individuel dans le top 12 lors des championnats U23 en 2021;
- c. Les places restantes sur l'équipe, jusqu'à un maximum de 5 athlètes, seront déterminées selon les meilleurs classements des épreuves individuelles en coupe du monde⁴ 2020-21 en date du 9 février 2021.
- d. **REMARQUE** : Pour la P4, si les meneurs du COC ne sont pas qualifiés pour les championnats du monde, ils peuvent tout de même participer à Nove Mesto. De façon exceptionnelle, dans ces circonstances, ils seront ajoutés au nombre maximal de 5 athlètes par genre de l'équipe. De plus, toutes les précautions liées à la COVID seront respectées.

6. Critères de sélections des championnats du monde U23 2021

30 janvier au 7 février 2021

Compétitions : Championnats du monde U23; Vuokatti, FIN

Frais du voyage : 3000 \$

6.1 La personne en autorité lors du stage d'entraînement et des championnats sera l'entraîneur(e)-chef de l'équipe.

6.2 Taille de l'équipe

- a. Maximum de 5 athlètes par genre pour les championnats U23.
- b. La taille maximale de l'équipe est de 10 athlètes.
- c. Le quota de la FIS est un maximum de 4 inscriptions par genre pour chacune des courses. Chaque athlète est garanti de participer à au moins une course aux championnats du monde.

6.3 Critères de sélection

- a. Les critères objectifs des *Critères de sélection de l'ÉNS 2020-21* selon l'ordre de priorité de l'ÉNS; les critères objectifs sont détaillés aux articles 4.51 et 4.52.I-IV. Ils ne comprennent pas une sélection selon les classements. Les critères objectifs ne comprennent pas les critères atteints selon un classement.

⁴ Pour plus de clarté, les arrivées de la coupe du monde mentionnées au point 5.2.c. sont celles de la saison 2020-21. Ces critères de sélection ont pour but de donner la priorité aux athlètes ayant terminé la saison 2020-21 en coupe du monde.

- b. Les athlètes éligibles classés sur les listes de la LPC utilisées dans les *Critères de sélection de l'ÉNS 2020-21*. Plus spécifiquement, les listes de distance 4 et sprint 3 seront utilisées pour qualifier et classer objectivement les athlètes, tel que défini dans la section 8 de l'annexe A du présent document.
 - i. Pour les athlètes qui arrivent de la catégorie Junior (nés en 2000), les résultats de la liste de sprint 2 seront appliqués et leurs points seront comparés aux autres athlètes U23 éligibles évalués selon les courses de sprint 3.
 - ii. Les athlètes seront d'abord sélectionnés selon la liste de sprint 3, puis la liste de distance 4.
 - iii. Les places de quota additionnelles seront offertes à l'athlète au 2^e rang sur la liste de sprint 3, puis la liste de distance 4. Le processus sera répété avec les 3^e, 4^e places, etc. sur la même liste jusqu'à l'atteinte de la taille maximale de l'équipe.
 - iv. Il ne s'agit PAS d'un déroulement. La sélection se fait à travers les classements. Par exemple, si un athlète en 2^e place est déjà qualifié, la place va à l'athlète en 2^e place dans la prochaine course selon les priorités, et non au 3^e athlète de la même course que l'athlète déjà qualifié en 2^e.

7. Championnats du monde juniors 2021

30 janvier au 7 février 2021

Compétitions : Championnats du monde JR; Vuokatti, FIN

Frais du voyage : 3000 \$

7.1 Taille de l'équipe

- a. Maximum de 5 athlètes par genre pour les championnats juniors.
- b. La taille maximale de l'équipe est de 10 athlètes.
- c. Le quota de la FIS est un maximum de 4 inscriptions par genre pour chacune des courses. Chaque athlète est garanti de participer à au moins une course aux championnats du monde.

7.2 Critères de sélection

- a. Selon le classement ajusté des essais (retrait des athlètes qui ne sont plus juniors) des épreuves de sélection désignées 2019-2020 - Mont-Sainte-Anne (31 janvier-2 février 2020) :
 - i. Premier homme et première femme JR à l'épreuve de départ groupé en pas de patin;
 - ii. Premier homme et première femme JR à l'épreuve de sprint en pas de patin;

iii. Premier homme et première femme JR à l'épreuve de distance en classique.

- 7.3 Les places de quota additionnelles seront offertes aux 2^e au classement selon les critères de sélection 7.a.i, 7.a.ii et 7.a.iii. Le processus sera répété avec les 3^e, 4^e places, etc. jusqu'à l'atteinte de la taille maximale de l'équipe.
- 7.4 Il ne s'agit PAS d'un déroulement. La sélection se fait à travers les classements. Par exemple, si un athlète en 2^e place est déjà qualifié, la place va à l'athlète en 2^e place dans la prochaine course selon les priorités, et non au 3^e athlète de la même course que l'athlète déjà qualifié en 2^e.

8. ANNEXE A - Définitions

Définitions pertinentes à la compréhension des critères et procédures

- 8.1 Épreuves de distance : pour les présents critères de sélection, toute épreuve de plus de 2 km sera désignée comme une épreuve de distance. Ceci comprend les épreuves à départ individuel, les départs groupés, les poursuites ou les compétitions de skiathlon. Les athlètes sélectionnés ou identifiés dans les épreuves de distance seront désignés comme des athlètes de distance.
- 8.2 Épreuves de sprint : pour les présents critères de sélection, toute épreuve individuelle d'une distance de 2 km ou moins et toute épreuve d'équipe pour laquelle chaque étape est d'une distance de 2 km ou moins sera désignée comme une épreuve de sprint individuelle ou d'équipe. Ces courses seront désignées comme des épreuves de sprint. Les athlètes sélectionnés ou identifiés pour une épreuve de sprint seront désignés comme des athlètes de sprint. À moins d'indication contraire, toutes les références aux résultats de sprint dans les présents critères sont des résultats finaux.
- 8.3 Épreuves de sélection de niveau I – Une catégorisation de courses utilisée pour les sélections d'équipes et les normes de voyage limitée aux courses nationales et internationales sanctionnées par la FIS et qui servent à accumuler des points sur la liste de points FIS.
- 8.4 Résultats de courses individuelles : Le temps final et le classement attribués à un(e) athlète après avoir complété une épreuve individuelle. Les temps du jour, les vagues de qualification, les temps de préqualification, les relais d'équipe ou les sprints par équipe ne sont pas considérés comme des résultats d'épreuve individuelle. Des points de coupe du monde (CM) doivent être attribués pour qu'un résultat soit considéré comme un résultat de CM.

- 8.5 Prêt pour la compétition : défini comme la capacité des athlètes à obtenir des performances égales ou supérieures lors de la compétition par rapport aux performances réalisées lors de la qualification.

- 8.6 Liste de sprint 3 – Classement de sélection de sprint comprenant les points LPC des 3 meilleures courses de sprint de la saison 2019-2020 défini dans les *Critères de sélection de l'ÉNS 2020-21* et utilisé pour la sélection de l'ÉNS 2020-21.

- 8.7 Liste de distance 4 – Classement de sélection de distance comprenant les points LPC des 4 meilleures courses de distance de la saison 2019-2020 défini dans les *Critères de sélection de l'ÉNS 2020-21* et utilisé pour la sélection de l'ÉNS 2020-21.

- 8.8 Liste de sprint 2 – Classement de sélection de sprint comprenant les points LPC des 2 meilleures courses de sprint de la saison 2019-20 défini dans les *Critères de sélection de l'ÉNS 2020-21* pour les épreuves de sélection désignées dans les critères des programmes de développement junior et espoir et utilisé pour la sélection de l'ÉNS 2020-21.